

En guise d'avant-propos
« Plaidoyer pour une valorisation soutenue
des archives en Algérie »

Mohamed SAHBI
Université d'Oran 1
Ahmed Benbella

*« A quoi bon investir des millions afin de construire des
passerelles sur
des autoroutes pour diminuer quelque peu le risque des
accidents,
alors qu'en réalité, aucun piéton ne les emprunte ? »*
Lakhdar Amrani, de sa thèse de doctorat Université d'
Oran,(2015)

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une « valorisation » ?

Si on se réfère aux dictionnaires et encyclopédies, la valorisation signifie l'action d' « ériger en valeur, mettre l'accent sur (une chose, une personne) en tant que possédant une valeur morale, esthétique etc. ». ¹ Sur le plan économique, ce terme indique une « Hausse de la valeur marchande d'un produit ou d'un service, provoquée au moyen de manœuvres volontaires ou, éventuellement, par une mesure légale. » ²

Les deux sens sus-cités, suggère que la valorisation est le fait d'accorder une importance plus grande, davantage de valeur à quelqu'un ou à quelque chose.

Maintenant, pour ce qui est de la « valorisation des archives », tous les intervenants dans le domaine de l'Histoire, les sciences de l'information et de de la communication, archives, s'accordent à dire qu'il est indéniable, aujourd'hui de « prendre conscience de la teneur (des archives) par l'enjeu de leur valorisation, qui n'est autre que l'actualisation des traces anciennes pour qu'elles demeurent pertinentes au regard des préoccupations du présent et sans en dénaturer la signification originale. ». ³ C'est-à-dire, tout doit être toujours disponible et partout, soit par l'ouverture pure et simple des centres d'archives et autres centres d'information,

publiques ou privés, soit par leur virtualisation dans le but d'éviter la disparition de la mémoire.

1- En guise de commémoration de la journée internationale des archives, l'Institut de Bibliothéconomie et des sciences documentaires de l'Université de Constantine², a organisé le 9 et 10 du mois de Juin dernier, un séminaire national, afin de débattre d'une panoplie de sujets, ayant pour thème : « valorisation des archives ».

Il est tout à fait louable et méritoire de mettre l'accent sur une telle problématique, surtout dans nos universités, où cet aspect de la gestion du secteur des archives, semble être largement négligé. Ce séminaire est en fait, lui-même, un des moyens de valorisation, si ce n'est l'un des plus importants en Algérie.

Lors de son assemblée générale, tenue au Québec en Novembre 2009, le conseil international des archives a décidé de lancer sa propre journée. La date du 9 Juin s'est imposée, car elle se référait au jour de la création du conseil (ICA) lui-même sous les auspices de l'UNESCO en 1948.

Pour ce conseil international, les archives constituent un patrimoine culturel et une source d'information de premier plan. *Le patrimoine archivistique constitue un témoignage inappréciable sur le développement économique, politique, social et culturel de l'humanité.* Pour assurer leur conservation, il faut avoir une approche très large qui prend en compte tous les types d'archives et de supports.

Parmi les nombreux points que ce conseil international veut faire entendre grâce à cette journée : dans la perspective d'une bonne d'une bonne gouvernance et d'un développement . Promouvoir et faire connaître à un très large public des documents uniques, extraordinaires et rares, conservés dans des institutions d'archives. Enfin, améliorer la perception que l'on peut avoir des archives et augmenter leur visibilité de manière globale. C'est-à-dire, valoriser les archives dont disposent chaque pays membre, et notre pays, comme le souligne si bien, les « archivistes » de Constantine, recèle d'un nombre considérable de documents datant de plusieurs siècles, sous divers types d'archives et de supports.

Cela, en réalité, ne peut se faire sans une politique claire et clairvoyante, fondée sur une stratégie scientifique, émanant non seulement de l'Université qui essaye par ce genre de journées et

séminaires de souligner l'importance des archives et ses nouvelles approches scientifiques, mais aussi du Centre national des archives et ses antennes, pour plus d'ouverture et contribuer à l'amélioration de la perception que l'on peut *avoir des archives et augmenter leur visibilité* de manière globale, telles quelles ont été énoncées par le conseil international des archives lui-même .

Dans une étude académique récente⁴, dont l'auteur de l'article figurait comme membre de Jury de soutenance, le chercheur, Amrani lakhdar, archiviste de son état, et après avoir traité les différentes modalités juridiques et pratiques de la communication des archives aux utilisateurs, arrive à cette conclusion pertinente : *«... cependant, nous ne devons pas oublier qu'avant de se préoccuper de rendre les archives « accessibles », il faut d'abord que celles-ci existent, et qu'elles soient en état d'être accessibles, c'est-à-dire physiquement intactes intellectuellement classées. Or, cette double condition est loin d'être réalisée partout. »*

Le moins que l'on puisse dire après ce constat provenant d'un spécialiste en la matière est que, malgré les grands efforts relativement soutenus par les pouvoirs publiques pour leur conservation, les fonds restent encore presque inaccessible, soit par leur non visibilité, soit par les nombreuses contraintes auxquelles s'affrontent les quelques utilisateurs de cette « information archivée ».

Il est inconcevable aujourd'hui, à l'ère de l'explosion de l'information, qu'un utilisateur quelconque, national ou étranger, chercheur ou autre, soit dans l'obligation d'attendre des jours pour accéder à l'information recherchée, ou que tel document nécessite une autorisation dûment signée par tel responsable ou directeur.

Les solutions pour rendre les archives réellement accessibles se situent à plusieurs niveaux : la première est, selon le chercheur sus-cité, *de produire une loi, ou au moins un décret, affirmant de façon spécifique le droit à l'accès aux archives publiques, et définissant celles-ci de telle façon qu'il ne puisse y avoir contestation à ce sujet.*

La deuxième, concevoir des *règlements officiels et publics, précisant quels documents sont librement communicables, quels documents sont soumis à des restrictions de communication, et quelles sont les procédures pour demander l'autorisation...*

En plus de textes claires, qui sont primordiaux pour une vraie valorisation des fonds archivistiques, il est impératif de soutenir l'effort consenti par les pouvoirs publics de procéder à l'intensification de la formation du personnel, en les imprégnant de plus en plus dans l'ère des mutations technologiques..

2- Afin de préserver le patrimoine culturel en général, et le patrimoine archivistique en particulier ; veiller au partage des connaissances, de nombreux organismes intergouvernementaux tels : l'Unesco ou le conseil international des archives, entre autres, soutiennent activement la valorisation des archives. De prime abord, cette démarche est perçue en Europe, comme moyen de médiation culturelle autant qu'objet d'actualité, *parce qu'elle enracine les archives dans la société contemporaine de l'information et participe au vaste projet politique et culturel des grandes démocraties.*⁵

Mais, en dépit de tout cela, les archivistes et les archives, selon les quelques contributions du colloque international consacré à la valorisation , entretiennent des relations ambiguës avec la valorisation. *Si cette dernière ne fait pas partie intégrante des missions dévolues au titre de la loi, elle est un impératif moral. Dernier maillon de la chaîne des 5 C, contrôler, collecter, conserver, classer, communiquer, fonction distincte de la gestion, de la conservation, de l'acquisition, de l'évaluation ou de la classification des archives, la valorisation, bien qu'elle soit une activité partagée par l'ensemble de la profession au niveau international, ne s'entend pas partout de la même oreille. Elle rencontre des problèmes terminologiques. Si les Européens parlent de « valorisation » ou plutôt d'« exploitation et de mise en valeur » associant ce concept à la médiation culturelle, l'action éducative, la communicabilité, l'exposition, la publication, les Québécois leur préfèrent le terme de « diffusion ».*⁶

Contrairement à ce qui se fait en Algérie et dans l'ensemble des pays de la rive sud de la méditerranée, la valorisation des archives, dans l'hémisphère nord, de par ses objectifs et ses méthodes, a subi un bouleversement profond ces dernières années. Assistées par tout un arsenal technologique, les archives sont entrées dans une autre dimension, celle de les faire lire, les projeter ou les transformer en scénarios. Et cela, malgré le fait

que les archives n'ont pas cette étendue culturelle comme celle des bibliothèques et les musées.

En tous les cas, les termes « diffusion » ou « valorisation » se rejoignent dans l'action de « communiquer ». Conserver les archives, c'est-à-dire, l'ensemble de documents, quels que soient leur forme, leur support, leur date, *n'aurait pas de sens, si celles-ci n'étaient pas destinées à être utilisées, soit pour les besoins de la recherche et notamment dans l'histoire, soit pour l'enrichissement de la vie culturelle, soit pour fournir de preuve de droit des personnes et des biens.*⁷ La mise en valeur a un sens plus large, qui veut dire en substance, traiter des possibilités d'exploitation pédagogique, historique et culturelle des documents.

Notre pays, qui a des centaines d'années d'histoire derrière lui, recèle un gisement énorme d'archives, de tous types et de tous supports, soit à l'intérieur ou à l'extérieur dont on a peu tenu compte. La plus grande partie reste encore non répertoriée, c'est-à-dire méconnue. L'exemple des « archives orales et sonores »⁸ est édifiant.

Si la distinction, d'un point de vue méthodologique, entre les « archives orales » et les « archives sonores n'est peut-être pas encore établie en Algérie, elle est, par contre, bien résolue en France, par exemple. Les archives de France proposent deux définitions distinctes.⁹

- Archives sonores : « documents produits par un organisme public ou privé dans l'exercice de ses fonctions sous forme d'enregistrements sonores ».

- Archives orales : « documents constitués de témoignages oraux, provoqués ou spontanés, recueillis sur disques ou bandes magnétiques ou transcrits dans un but de documentation spécifique ».

Pour ce qui est du premier volet, l'Algérie a été destinataire, depuis un certain temps, d'un fonds d'archives sonores important, émanant de pays comme la France et l'Égypte. Mille huit cents soixante deux documents sonores, entre autres, retraçant l'Histoire de l'Algérie de 1939 à Juillet 1962.

Quant à l'Égypte, elle a, elle aussi, remis une partie des archives sonores de la radio Sawt El Arab. Le ministre des Moudjahidines a, quant à lui, fait savoir à Oran, que douze pays ont restitué dernièrement à l'Algérie «un lot d'archives non négligeable sur

son histoire de l'époque coloniale française » dont des archives sonores.

En ce qui concerne le deuxième volet, représentant les « archives orales », le même ministre a fait savoir en 2014 que *Le musée national du Moudjahid, qui relève du ministère des Moudjahidines a enregistré jusqu'à présent 4000 heures de témoignages de moudjahidines et moudhjadates, qui ont vécu les différentes étapes de la révolution et celles qui ont précédé, sur les affres endurés par les Algériens sous le joug colonial.*

Ces exemples ne sont en réalité qu'une infime partie de ce que pourrait détenir en fonds d'archives, les divers organismes (particuliers aussi) et centres d'archives en Algérie, tel que l'office national des archives, la radio algérienne etc...

Au-delà du fait de collecter, de répertorier et de conserver ce patrimoine, il revient aussi à ces organismes de le mettre à la disposition des grands publics, en centralisant le processus de la valorisation d'une part, contribuer à le mettre en réseaux d'une autre part ; tout en respectant les lois en vigueur, surtout celles, ayant attache avec la propriété intellectuelle et morale...

La valorisation, ce terme « générique », ne se limite pas seulement aux archives, mais englobe aussi d'autres formes et activités comme la lecture, les bibliothèques, le savoir et la culture, le travail etc... Il est primordial maintenant, surtout avec les temps qui courent, que la société ainsi que les organismes d'Etat qui veillent à notre présent et future de se pencher sur la valorisation de tout ce qui peut pousser le citoyen à faire partie prenante de la cité, par la transparence, l'éthique et l'équité..

Notes :

¹-Dictionnaire Hachette Encyclopédique, Paris, Hachette livre, 1997, p.1947.

²-Dictionnaire Larousse en ligne,

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/valorisation/81001>.

³-Anthony Michel, « Françoise Hiraux, Françoise Mirguet, éd(s), *La valorisation des archives. Une mission, des motivations, des modalités, des collaborations. Enjeux et pratiques actuels* », *Questions de communication* [En ligne], 23 | 2013, mis en ligne le 30 septembre 2013, consulté le 17 octobre 2015. URL :

<http://questionsdecommunication.revues.org/8564>

⁴ Lakhdar AMRANI, accès à l'information archivée : concept et techniques/application de la norme ISAD(g) à un fonds d'archives de la propriété foncière conservée aux archives de la Wilaya d'Oran. Thèse de doctorat, département de bibliothéconomie et sciences documentaires, université d'Oran, 2014.272 p.

⁵ -Françoise Hiraux, Françoise Mirguet (dir.) « *La valorisation des archives. Une mission, des motivations, des modalités, des collaborations. Enjeux et pratiques actuels.* » <https://lectures.revues.org/10306>, consulté le 02/06/2015.

⁶ - Ibid.

⁷ – FAVIER JEAN, dir., NEIRINCK DANIELLE. *La Pratique archivistique française*. Paris, Archives nationales, 1999, p.p. : 365-414.

[Sur le web] <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr>

⁸ -Dans la terminologie historique, on parle de « d'enquêtes orales » et de « sources orales », le terme « archives orales » a été inventé par Dominique Aron-Schnapper dans les années 70. L'appellation est aujourd'hui largement utilisée et fait référence au caractère patrimonial de ces sources. Voir : Dominique ARON-SCHNAPPER, Danièle HANET, « Archives orales et histoire des institutions sociales », *Revue française de sociologie*, 19-2, 1978, p. 261-275, [en ligne]

<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc>.

⁹ - Lena Stéphan, *Les archives sonores : conservation et valorisation du patrimoine oral*. Mémoire de recherche, ENSSIB, Université de Lyon. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64110-les-archives-sonores-conservation-et-valorisation-du-patrimoine-oral.pdf>.